

Tremblay-en-France

Compte-rendu sommaire du Conseil municipal

Département de la Seine-Saint-Denis
Arrondissement du Raincy
Canton de Tremblay-en-France
Nombre de Conseillers

Séance du 14 décembre 2017

- en exercice : 39

- présents : Monsieur François ASENSI, Monsieur El Madani ARDJOUNE, Madame Virginie DE CARVALHO, Monsieur Olivier GUYON, Madame Nicole DUBOE, Monsieur Philippe BRUSCOLINI, Madame Henriette CAZENAVE, Monsieur Patrick MARTIN, Madame Marie-Ange DOSSOU, Madame Aline PINEAU, Monsieur Alain DURANDEAU, Madame Amel JAOUANI, Monsieur Alexis MAZADE, Monsieur Laurent CHAUVIN, Madame Catherine LETELLIER, Monsieur Mathieu MONTES, Madame Maryse MAZARIN, Madame Gabriella THOMY, Monsieur Lino FERREIRA, Madame Karol POULEN, Monsieur Cédric COLLIN, Monsieur Amadou CISSE jusqu'au point n°11, Madame Solenne GUILLAUME jusqu'au point n°11.

- excusés représentés : Madame Céline FREBY, ayant donné pouvoir à Monsieur Lino FERREIRA, Monsieur Pierre LAPORTE, ayant donné pouvoir à Monsieur El Madani ARDJOUNE, Monsieur Bernard CHABOUD, ayant donné pouvoir à Monsieur Philippe BRUSCOLINI, Madame Fabienne LAURENT, ayant donné pouvoir à Madame Henriette CAZENAVE, Madame Nathalie MARTINS, ayant donné pouvoir à Madame Gabriella THOMY, Monsieur Pascal SARAH, ayant donné pouvoir à Madame Solenne GUILLAUME jusqu'au point n°11, Monsieur Alexandre BERGH, ayant donné pouvoir à Monsieur Patrick MARTIN, Monsieur Samir SOUADJI, ayant donné pouvoir à Monsieur Alexis MAZADE, Madame Catherine MOROT, ayant donné pouvoir à Monsieur Laurent CHAUVIN, Monsieur Malik OUADI, ayant donné pouvoir à Monsieur Olivier GUYON.

- excusés : Monsieur Amadou Cissé à partir du point n°11, Madame Solenne GUILLAUME à partir du point n°11, Monsieur Pascal SARAH à partir du point n°11, Madame Nijolé BLANCHARD, Monsieur Emmanuel NAUD, Madame Nathalie SOUTINHO, Monsieur Cyril LEMOINE, Monsieur Franck MISSON, Monsieur Florent DEWEZ.

Monsieur Mathieu MONTES, Conseiller municipal, Secrétaire de séance

L'an deux mille dix-sept, le quatorze décembre à 19h00, le Conseil municipal de Tremblay-en-France, légalement convoqué le 8 décembre 2017, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, Salle du Conseil municipal sise 18 boulevard de l'Hôtel de Ville 93290 Tremblay-en-France sous la présidence de Monsieur François ASENSI, Maire de Tremblay-en-France.

Le quorum étant atteint, Monsieur François ASENSI, Maire de Tremblay-en-France, déclare la séance ouverte à 19h00.

Annonce est faite des Conseillers municipaux ayant donné pouvoir.

En application de l'article L.2121-15 du code général des Collectivités territoriales, Monsieur Mathieu MONTES, Conseiller municipal a été désigné Secrétaire de séance.

Monsieur le maire, propose ensuite de passer à l'ordre du jour.

--oOo--

Communication des décisions prises par Monsieur le Maire de Tremblay-en-France en vertu de l'article L 2122-22 du code général des Collectivités territoriales entre le 26 octobre 2017 et le 1 décembre 2017

ARTICLE 1.

PREND ACTE, dans les termes annexés à la présente délibération, de la liste des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de la délibération du Conseil municipal n°2017-173 du 19 octobre 2017 susvisée.

Prend acte Par 33 voix POUR

Conseil de l'école maternelle Marie-Curie - Désignation d'un représentant du Conseil municipal - Remplacement de Monsieur Cédric COLLIN, démissionnaire

ARTICLE 1.

PROCEDE à la désignation du représentant du Conseil municipal de la commune de Tremblay-En-France pour siéger en lieu et place de Monsieur Cédric COLLIN, démissionnaire, au sein du Conseil d'école maternelle Marie Curie sise 8 rue de Lille 93290 Tremblay-en-France.

**PREMIER TOUR DE SCRUTIN
CANDIDAT**

Monsieur Malik OUADI

RESULTAT DU VOTE

- Nombre de votants : 33
- Nombre de suffrages exprimés : 33
- Majorité absolue : 18
- Nombre de voix obtenu : 33

ARTICLE 2.

PROCLAME élu, à l'issue du premier tour de scrutin pour siéger au sein du Conseil d'école maternelle Marie Curie, Monsieur Malik OUADI, Conseiller municipal, en lieu et place de Monsieur Cédric COLLIN, démissionnaire.

à l'unanimité Par 33 voix POUR

Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement jusqu'au vote du budget primitif de l'exercice 2018

ARTICLE 1.

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider, mandater des dépenses d'investissement, au titre de l'exercice 2018, dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice 2017 de la Commune et ce, avant le vote du budget primitif 2018.

ARTICLE 2.

APPROUVE l'affectation des crédits ci-après :

Chapitres	Crédits ouverts au budget 2017 (en euros)	Montants des crédits autorisés avant l'adoption du budget primitif 2018 (en euros)
20 - Immobilisations incorporelles	1 436 746,03	359 186,51
204 – Subventions d'équipement versées	13 506 693,43	3 376 673,36
21- Immobilisations corporelles	16 581 993,01	4 145 498,25
23-immobilisations en cours	19 030 722,82	4 757 680,70

ARTICLE 3.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité Par 33 voix POUR

Versement d'acomptes de subvention avant le vote du budget primitif de l'exercice 2018 à l'association Tremblay Football Club

ARTICLE 1.

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider, mandater les dépenses liées au versement du premier acompte de subvention de fonctionnement au titre de l'année 2018 à l'association Tremblay Football Club, selon la convention existante et dans la limite de 191 679 euros.

ARTICLE 2.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité Par 31 voix POUR, 2 ne prennent pas part au vote (Monsieur Patrick MARTIN, Madame Aline PINEAU.)

Versement d'acomptes de subvention avant le vote du budget primitif de l'exercice 2018 à l'association Tremblay Athlétique Club (TAC)

ARTICLE 1.

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider, mandater les dépenses liées au versement du premier acompte de subvention de fonctionnement au titre de l'année 2018 à l'association Tremblay Athlétique Club (TAC), selon la convention existante et dans la limite de 352 017 euros.

ARTICLE 2.

AUTORISE Monsieur le Maire ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité Par 33 voix POUR

Versement d'acomptes de subvention avant le vote du budget primitif de l'exercice 2018 à l'association Office Municipal de la Jeunesse de Tremblay-en-France (OMJT)

ARTICLE 1.

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider, mandater les dépenses liées au versement du premier acompte de subvention de fonctionnement au titre de l'année 2018 à l'association Office Municipal de la Jeunesse de Tremblay-en-France (OMJT), selon la convention existante et dans la limite de 96 964 euros.

ARTICLE 2.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité Par 28 voix POUR, 5 ne prennent pas part au vote (Madame Amel JAOUANI, Monsieur Alexis MAZADE, Madame Maryse MAZARIN, Monsieur Alexandre BERGH, Monsieur Samir SOUADJI.)

Versement d'acomptes de subvention avant le vote du budget primitif de l'exercice 2018 à l'association Dojo Jigoro Kano Tremblay (DJKT)

ARTICLE 1.

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider, mandater les dépenses liées au versement du premier acompte de subvention de fonctionnement au titre de l'année 2018 à l'association Dojo Jigoro Kano Tremblay (DJKT), selon la convention existante et dans la limite de 12 849 euros.

ARTICLE 2.

AUTORISE Monsieur le Maire ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité Par 33 voix POUR

Versement d'acomptes de subvention avant le vote du budget primitif de l'exercice 2018 à l'Association Jeunesse Tremblaysienne (AJT)

ARTICLE 1.

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider, mandater les dépenses liées au versement du premier acompte de subvention de fonctionnement au titre de l'année 2018 à l'Association Jeunesse Tremblaysienne (AJT), selon la convention existante et dans la limite de 24 789 euros.

ARTICLE 2

AUTORISE Monsieur le Maire ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer tout document relatif à la présente délibération.

ou implicite de Monsieur le Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.

à l'unanimité Par 33 voix POUR

Versement d'acomptes de subvention avant le vote du budget primitif de l'exercice 2018 à l'Association de Promotion et d'Aide aux Activités Sportives (APAAS)

ARTICLE 1.

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider, mandater les dépenses liées au versement du premier acompte de subvention de fonctionnement au titre de l'année 2018 à l'association de Promotion et d'Aide aux Activités Sportives (APAAS), selon la convention existante et dans la limite de 65 869 euros.

ARTICLE 2.

AUTORISE Monsieur le Maire ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité Par 30 voix POUR, 3 ne prennent pas part au vote (Monsieur François ASENSI, Monsieur Patrick MARTIN, Madame Nathalie MARTINS.)

Versement d'acomptes de subvention avant le vote du budget primitif de l'exercice 2018 à l'association du théâtre Louis Aragon

ARTICLE 1.

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider, mandater les dépenses liées au versement du premier acompte de subvention de fonctionnement au titre de l'année 2018 à l'association du théâtre Louis Aragon, selon la convention existante et dans la limite de 331 552 euros.

ARTICLE 2.

AUTORISE Monsieur le Maire ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité Par 29 voix POUR, 4 ne prennent pas part au vote (Monsieur Philippe BRUSCOLINI, Madame Marie-Ange DOSSOU, Monsieur Mathieu MONTES, Madame Maryse MAZARIN.)

Versement d'acomptes de subvention avant le vote du budget primitif de l'exercice 2018 à l'Association Tremblaysienne pour le Cinéma (ATC)

ARTICLE 1.

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider, mandater les dépenses liées au versement du premier acompte de subvention de fonctionnement au titre de l'année 2018 à l'Association Tremblaysienne pour le Cinéma (ATC), selon la convention existante et dans la limite de 165 485 euros.

ARTICLE 2.

AUTORISE Monsieur le Maire ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité Par 28 voix POUR, 5 ne prennent pas part au vote (Madame Henriette CAZENAVE, Monsieur Alexis MAZADE, Monsieur Mathieu MONTES, Monsieur Cédric COLLIN, Monsieur Pascal SARAH.)

Versement d'acomptes de subvention avant le vote du budget primitif de l'exercice 2018 au Comité d'Actions Sociales, Culturelles et de Loisirs (CASCL)

ARTICLE 1.

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider, mandater les dépenses liées au versement du premier acompte de subvention de fonctionnement au titre de l'année 2018 à Comité d'Actions Sociales, Culturelles et de Loisirs (CASCL), selon la convention existante et dans la limite de 63 438 euros.

ARTICLE 2.

AUTORISE Monsieur le Maire ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité Par 32 voix POUR, 1 ne prend pas part au vote (Monsieur François ASENSI.)

Versement d'acomptes de subvention avant le vote du budget primitif de l'exercice 2018 au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

ARTICLE 1.

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider, mandater les dépenses liées au versement du premier acompte de subvention de fonctionnement au titre de l'année 2018 au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), selon la convention existante et dans la limite de 443 141 euros.

ARTICLE 2.

AUTORISE Monsieur le Maire ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité Par 33 voix POUR

Versement d'acomptes de subvention avant le vote du budget primitif de l'exercice 2018 à l'association Centre de formation municipal/boutique club emploi

ARTICLE 1.

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider, mandater les dépenses liées au versement du premier acompte de subvention de fonctionnement au titre de l'année 2018 à l'association Centre de formation municipal/boutique club emploi, selon la convention existante et dans la limite de 53 934 euros.

ARTICLE 2.

AUTORISE Monsieur le Maire ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité Par 29 voix POUR, 4 ne prennent pas part au vote (Monsieur Philippe BRUSCOLINI, Madame Henriette CAZENAVE, Madame Céline FREBY, Madame Karol POULEN.)

Versement d'acomptes de subvention avant le vote du budget primitif de l'exercice 2018 à l'association pour la gestion de la salle Jean Roger Caussimon

ARTICLE 1.

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider, mandater les dépenses liées au versement du premier acompte de subvention de fonctionnement au titre de l'année 2018 à l'association pour la gestion de la salle Jean Roger Caussimon, selon la convention existante et dans la limite de 75 341 euros.

ARTICLE 2.

AUTORISE Monsieur le Maire ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité Par 29 voix POUR, 4 ne prennent pas part au vote (Madame Aline PINEAU, Monsieur Alexis MAZADE, Monsieur Mathieu MONTES, Monsieur Malik OUADI.)

Versement d'acomptes de subvention avant le vote du budget primitif de l'exercice 2018 à l'association Maison des Jeunes et de la Culture espace Jean-Roger Caussimon

ARTICLE 1.

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider, mandater les dépenses liées au versement du premier acompte de subvention de fonctionnement au titre de l'année 2018 à l'association Maison des Jeunes et de la Culture espace Jean-Roger Caussimon, selon la convention existante et dans la limite de 75 826 euros.

ARTICLE 2.

AUTORISE Monsieur le Maire ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité Par 32 voix POUR, 1 ne prend pas part au vote (Monsieur Mathieu MONTES.)

Versement d'acomptes de subvention avant le vote du budget primitif de l'exercice 2018 à l'association Mission Locale Intercommunale Sevrans/Tremblay-en-France/Villepinte

ARTICLE 1.

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider, mandater les dépenses liées au versement du premier acompte de subvention de fonctionnement au titre de l'année 2018 à l'association Mission Locale Intercommunale Sevrans/Tremblay-en-France/Villepinte, selon la convention existante et dans la limite de 33 000 euros.

ARTICLE 2.

AUTORISE Monsieur le Maire ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité Par 30 voix POUR, 3 ne prennent pas part au vote (Madame Henriette CAZENAVE, Madame Céline FREBY, Monsieur Pierre LAPORTE.)

Versement d'acomptes de subvention avant le vote du budget primitif de l'exercice 2018 à l'association Office des Sports de Tremblay (OST)

ARTICLE 1.

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider, mandater les dépenses liées au versement du premier acompte de subvention de fonctionnement au titre de l'année 2018 à l'association Office des Sports de Tremblay (OST), selon la convention existante et dans la limite de 9 775 euros.

ARTICLE 2.

AUTORISE Monsieur le Maire ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité Par 31 voix POUR, 2 ne prennent pas part au vote (Monsieur Patrick MARTIN, Madame Nathalie MARTINS.)

Versement d'acomptes de subvention avant le vote du budget primitif de l'exercice 2018 à l'association Régie de quartier de Tremblay-en-France

ARTICLE 1.

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider, mandater les dépenses liées au versement du premier acompte de subvention de fonctionnement au titre de l'année 2018 à l'association Régie de quartier de Tremblay-en-France, selon la convention existante et dans la limite de 11 640 euros.

ARTICLE 2.

AUTORISE Monsieur le Maire ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité Par 29 voix POUR, 4 ne prennent pas part au vote (Madame Virginie DE CARVALHO, Madame Céline FREBY, Monsieur Pierre LAPORTE, Monsieur Amadou CISSE.)

Versement d'acomptes de subvention avant le vote du budget primitif de l'exercice 2018 à l'association Tremblay Boxing Club (TBC)

ARTICLE 1.

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider, mandater les dépenses liées au versement du premier acompte de subvention de fonctionnement au titre de l'année 2018 à l'association Tremblay Boxing Club (TBC), selon la convention existante et dans la limite de 14 308 euros.

ARTICLE 2.

AUTORISE Monsieur le Maire ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité Par 33 voix POUR

Versement d'acomptes de subvention avant le vote du budget primitif de l'exercice 2018 à l'association Tremblay Espace Évasion

ARTICLE 1.

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider, mandater les dépenses liées au versement du premier acompte de subvention de fonctionnement à l'association Tremblay Espace Évasion, selon la convention existante et dans la limite de 58 627 euros.

ARTICLE 2.

AUTORISE Monsieur le Maire ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité Par 28 voix POUR, 5 ne prennent pas part au vote (Madame Virginie DE CARVALHO, Madame Nicole DUBOE, Madame Gabriella THOMY, Madame Karol POULEN, Monsieur Pascal SARAH.)

Versement d'acomptes de subvention avant le vote du budget primitif de l'exercice 2018 à l'association Tennis Club Tremblaysien

ARTICLE 1.

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider, mandater les dépenses liées au versement du premier acompte de subvention de fonctionnement au titre de l'année 2018 à l'association Tennis Club Tremblaysien, selon la convention existante et dans la limite de 80 987 euros.

ARTICLE 2.

AUTORISE Monsieur le Maire ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité Par 33 voix POUR

Versement d'acomptes de subvention avant le vote du budget primitif de l'exercice 2018 à l'association Tremblay-en-France Hand Ball (TFHB)

ARTICLE 1.

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider, mandater les dépenses liées au versement du premier acompte de subvention de fonctionnement au titre de l'année 2018 à l'association Tremblay-en-France Hand Ball (TFHB), selon la convention existante et dans la limite de 100 657 euros.

ARTICLE 2.

AUTORISE Monsieur le Maire ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité Par 31 voix POUR, 2 ne prennent pas part au vote (Monsieur Patrick MARTIN, Madame Aline PINEAU.)

Versement d'acomptes de subvention avant le vote du budget primitif de l'exercice 2018 diverses associations

ARTICLE 1.

VOTE dans les conditions suivantes le versement d'acomptes sur la subvention 2018 aux associations suivantes :

- Le Comité des Fêtes du pays de France représenté par Monsieur Bernard BOULON, sise 18 Boulevard de l'hôtel de ville 93290 Tremblay-en-France : 1 500 euros
- Les Troubadours de Tremblay-en-France représentée par Madame Lucile CLIN, sise 42 Onzième avenue 93290 Tremblay-en-France : 500 euros
- Parfums d'Italie représentée par Monsieur Didier GHERARDI, sise 8 allée Berthelot 93290 Tremblay-en-France : 4 600 euros
- Yin yang assoc' représentée par Monsieur Gregory THERESE, 69 avenue des chênes 93290 Tremblay-en-France : 3 690 euros
- Restaurants du cœur représenté par Monsieur Jean Pierre BARATTA, 1/3 avenue Georges Clemenceau 93420 Villepinte : 500 euros

ARTICLE 2.

PRECISE que les acomptes viendront en déduction des subventions allouées auxdites associations au titre de l'année 2018.

ARTICLE 3.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité Par 33 voix POUR

Adhésion de la commune de Tremblay-en-France à la compétence "cimetière intercommunal de Tremblay-en-France : aménagement, entretien et gestion" du syndicat d'équipement et d'aménagement des pays de France et de l'aulnoye

ARTICLE 1.

APPROUVE l'adhésion de la commune de Tremblay-en-France à la compétence « cimetière intercommunal de Tremblay-en-France : aménagement, entretien et gestion » du syndicat d'équipement et d'aménagement des pays de France et de l'aulnoye.

ARTICLE 2.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité Par 33 voix POUR

Personnel communal - Suppressions / Créations de postes

ARTICLE 1.

MODIFIE le tableau des effectifs de la commune de Tremblay-en-France à compter du 15 décembre 2017 de la manière suivante :

	<u>Ancien effectif</u>	<u>Nouvel effectif</u>	<u>MOTIF</u>
-1 rédacteur principal de 2 ^{ème} classe +1 rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	17 03	16 04	Recrutement chargé de mission RH – Carrière et Paie
-2 techniciens principaux de 2 ^{ème} classe + 2 ingénieurs territoriaux	12 16	10 18	Requalification des postes de chef de service maintenance et de paysagiste/études urbaines
-4 adjoints administratifs principaux de 2 ^{ème} classe +4 adjoints administratifs principaux de 1 ^{ère} classe	90 24	86 28	Avancement de grade
-5 adjoints administratifs principaux de 2 ^{ème} classe	86	81	Régularisation tableau des effectifs – emplois créés pour recrutement sur filière administrative mais non utilisés
-18 adjoints administratifs +18 adjoints administratif principaux de 2 ^{ème} classe	73 81	55 99	Avancement de grade
-3 attachés +3 attachés principaux	77 18	74 21	Avancement de grade
-4 rédacteurs principaux de 2 ^{ème} classe +4 rédacteurs principaux de 1 ^{ère} classe	16 4	12 8	Avancement de grade
-7 rédacteurs +7 rédacteurs principaux de 2 ^{ème} classe	26 12	19 19	Avancement de grade
-4 animateurs +4 animateurs principaux de 2 ^{ème} classe	21 4	17 8	Avancement de grade
-1 puéricultrice de classe supérieure +1 puéricultrice hors classe	1 0	0 1	Avancement de grade
-1 puéricultrice classe normale +1 puéricultrice classe supérieure	1 0	0 1	Avancement de grade

- 1 gardien/brigadier +1 brigadier-chef principal	19 7	18 8	Avancement de grade
-3 adjoints techniques principaux de 2 ^{ème} classe +3 adjoints techniques principaux de 1 ^{ère} classe	59 32	56 35	Avancement de grade
-9 agents de maîtrise +9 agents de maîtrise principaux	54 26	45 35	Avancement de grade
-1 ingénieur principal +1 ingénieur	7 14	6 15	Recrutement directeur renouvellement urbain
-1 infirmière de classe supérieure +1 infirmière de soins généraux de classe normale	3 1	2 2	Recrutement infirmière de prévention
-1 agent de maîtrise principal +1 brigadier-chef principal	26 7	25 8	Recrutement responsable CSU
-1 médecin hors classe à temps complet +1 médecin hors classe à TNC 25.71%	4 0	3 1	Réduction du temps de travail
+4 auxiliaires de puériculture de 1 ^{ère} classe	35	39	Recrutements petite enfance. Postes créés en comité technique de juin 2017
-1 technicien	11	10	Suppression – emploi créé pour responsable CSU non utilisé
-1 technicien +1 technicien principal de 2 ^{ème} classe	10 9	9 10	Recrutement éclairage public
-1 agent social principal de 2 ^{ème} classe	1	0	Suppression emploi suite reclassement agent sur la filière administrative (DRH)
- 1 adjoint technique +1 agent de maîtrise	301 45	300 46	Recrutement jardinier
-1 technicien principal de 2 ^{ème} classe +1 technicien principal de 1 ^{ère} classe	10 6	9 7	Avancement de grade
-2 adjoints techniques principaux de 2 ^{ème} classe +2 adjoints techniques	56 300	54 302	Recrutements CTM Voirie
-15 adjoints techniques +15 adjoints techniques principaux de 2 ^{ème} classe	302 54	287 69	Avancements de grades (police municipale, intendance-restauration, CTM déménagement, CTM nettoyage)

ARTICLE 2.

MODIFIE le tableau des effectifs de la commune de Tremblay-en-France à compter du 1^{er} janvier 2018 de la manière suivante :

	<u>Ancien effectif</u>	<u>Nouvel effectif</u>	<u>MOTIF</u>
-1 directeur de police municipale	1	0	Suppression suite retraite
-1 Directeur général adjoint des services	8	7	

-1 technicien principal de 2 ^{ème} classe	9	8	Recrutement responsable du service municipal d'hygiène et de salubrité
+1 technicien principal de 1 ^{ère} classe	7	8	

ARTICLE 3.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité Par 33 voix POUR

Approbation des modalités de recrutement et fixation de la rémunération des agents recenseurs pour l'enquête 2018 du recensement de la population

ARTICLE 1.

PREND ACTE que l'enquête 2018 du recensement de la population sur le territoire de la Commune de Tremblay-en-France aura lieu du jeudi 18 janvier 2018 au samedi 24 février 2018.

ARTICLE 2.

PREND ACTE que les habitants concernés par l'enquête 2018 du recensement de la population sur le territoire de la Commune de Tremblay-en-France auront le choix de répondre à l'aide des questionnaires remis par les agents recenseurs ou par internet sur le site de l'INSEE, comme en 2015, 2016 et 2017.

ARTICLE 3.

PRECISE que dans l'éventualité où les postes d'agents recenseurs ne pourraient pas être pourvus par des agents titulaires, ils le seront par des agents non titulaires conformément au décret n° 88-145 du 15 février 1988 susvisé.

ARTICLE 4.

FIXE la rémunération des agents recenseurs qui seront recrutés par la Commune, qui est basée sur la feuille de logement repéré et enquêté, et sur une indemnité maximale, comme suit :

- une rémunération à la feuille de logement de 6,64 euros bruts (six euros et soixante-quatre centimes).
- une indemnité de 300 euros bruts (trois-cent euros). Cette indemnité est versée sous condition de l'atteinte par l'agent recenseur d'un objectif de taux d'enquête, fixé à 98% des logements attribués. Cet objectif correspond à l'objectif fixé aux Communes par l'INSEE.

ARTICLE 5.

PRECISE que la rémunération inclut également les 2 demi-journées de formation obligatoire des 2 agents recenseurs suppléants, soit 7 heures sur la base du SMIC horaire au 1^{er} janvier de l'année d'enquête.

ARTICLE 6.

DIT que les montants des cotisations salariales et patronales des agents recrutés à titre temporaire pourront être calculés, si les agents en font le choix, sur la base d'une cotisation forfaitaire égale à 15% du plafond mensuel de la Sécurité Sociale par période d'activité.

ARTICLE 7.

PREND ACTE qu'une dotation forfaitaire de 6 395 euros (six mille trois cent quatre-vingt-quinze euros) sera versée à la Commune de Tremblay-en-France par l'Etat au titre de l'enquête 2018 du recensement.

à l'unanimité Par 33 voix POUR

Approbation d'un avenant n°1-2017 à la convention d'objectifs et de financement du Relais Assistants Maternels signée avec la caisse d'allocations familiales de Seine-Saint-Denis

ARTICLE 1.

APPROUVE, dans les termes annexés à la présente délibération, l'avenant n° 1-2017 à la convention d'objectifs et de financement n° 17-281 signée avec la caisse d'allocations familiales.

ARTICLE 2.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer ledit avenant n°1 ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité Par 33 voix POUR

Approbation des conventions d'attribution de subvention au titre des actions réalisées par la ville sur l'année 2017 à signer avec la caisse d'allocations familiales de Seine-Saint-Denis

ARTICLE 1.

APPROUVE les actions menées dans le cadre de la mise en œuvre des activités et des projets à destination des familles et des jeunes Tremblaysiens.

ARTICLE 2.

APPROUVE, dans les termes annexés, les conventions d'attribution de subvention 17-297P, 17-52A, 17-133P, 17-134P, 17-135P et 17-018P à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Saint-Denis, pour la réalisation desdites actions.

ARTICLE 3.

AUTORISE Monsieur le Maire à représenter la Municipalité dans les relations avec la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Saint-Denis.

ARTICLE 4.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer lesdites conventions ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité Par 33 voix POUR

Vœu relatif au déploiement des compteurs " intelligents " de type Linky

ARTICLE 1.

DESAPPROUVE la décision ministérielle unilatérale de procéder à ce déploiement en l'absence totale de concertation avec les collectivités locales propriétaires des réseaux.

ARTICLE 2.

DEMANDE le réexamen du cahier des charges des compteurs avant tout déploiement pour réellement prendre en compte l'intérêt des usagers, la confidentialité des données et la capacité de maîtrise de l'énergie.

ARTICLE 3.

DEMANDE que le comité de suivi Linky existant au sein du ministère de l'Environnement se transforme en véritable observatoire Linky, qui rendrait public son programme de travail et son rapport annuel.

ARTICLE 4.

DEMANDE à ce que soient reprises les recommandations de l'ANSES, notamment :

« Dans le but d'améliorer l'information sur l'environnement des usagers, l'Agence engage les opérateurs impliqués dans le déploiement de ces nouvelles technologies à fournir une information claire et facilement compréhensible aux usagers quant à leurs modalités de fonctionnement actuel et futur, incluant notamment la fréquence et la durée des expositions aux champs électromagnétiques auxquelles ces technologies peuvent conduire. »

ARTICLE 5.

DEMANDE à ce que les consommateurs soient accompagnés dans l'usage du linky et dans le choix de leur abonnement pour éviter les dérives commerciales et les atteintes aux libertés publiques

ARTICLE 6.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer tout document relatif à la présente affaire.

à l'unanimité Par 30 voix POUR

**Budget principal ville - Fonds de Compensation des Charges Territoriales
2017**

ARTICLE 1.

APPROUVE le rapport adopté par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de l'établissement public territorial « Paris – Terres d'Envol » réunie le 12 décembre 2017 et fixant à 22 026 662.79 € le montant du fonds de compensation des charges transférées à verser à l'établissement public territorial « Paris - Terres d'Envol » au titre de 2017.

ARTICLE 3.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité Par 33 voix POUR

La séance est levée à 20h15.

Le Secrétaire de séance : Monsieur Mathieu MONTES, Conseiller municipal

--oOo--

Le texte complet des délibérations du Conseil municipal mentionnées ci-dessus a été affiché à l'accueil de l'Hôtel de Ville à compter du 16/12/2017.

Pour le Maire et par délégation,

La Directrice générale Adjointe des Services,

Cendrine LE BOUFFANT.